

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2011

PRÉSIDENT : M. Thierry DUPUIS, Maire

PRÉSENTS : M. Alain SICARD, Premier Adjoint

M. Georges BUIRET, Deuxième Adjoint

M. Christian GOUTTE, Troisième Adjoint

Mme Myriam FANGET, Quatrième Adjoint

Emmanuel BRION, Jean CASAMASSA, Alexandre CHANEL, Fabrice CORNATON, Myriam

CROUZIER, Jocelyne JANOVICZ-RYNOIS, Nicole MILLET.

EXCUSÉS : Laurent BALLANDRIN, Annie HUCHARD.

La Séance est ouverte à 20 Heures 30.

Au cours de sa séance le Conseil Municipal a :

CHOISI Madame Nicole Millet comme secrétaire de séance.

APPROUVÉ le procès-verbal de la réunion du 22 Décembre 2010.

APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 2010 de la Commune qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	711 446,08 €
Recettes de fonctionnement :	798 556,05 €
Dépenses d'investissement :	902 544,72 €
Recettes d'investissement :	949 441,23 €
Résultat d'exécution du budget :	Fonctionnement : + 87 109,97 €
	Investissement : + 46 896,51 €

Soit un excédent global de clôture de : + 134 006,48 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation (+ 87 109,97 €) en réserve en section d'investissement.

APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 2010 du service des eaux qui s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation :	38 074,82 €
Recettes d'exploitation :	60 370,65 €
Dépenses d'investissement :	180 961,55 €
Recettes d'investissement :	75 977,31 €
Résultat d'exécution du budget :	Exploitation : + 22 295,83 €
	Investissement : - 104 961,55 €

Soit un déficit global de clôture de : - 82 688,41 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation (+ 22 295,83 €) en réserve en section d'investissement.

APPROUVÉ le compte administratif de l'exercice 2010 du service assainissement qui s'établit comme suit :

Dépenses d'exploitation :	52 925,61 €
Recettes d'exploitation :	48 812,55 €
Dépenses d'investissement :	166 030,45 €
Recettes d'investissement :	222 261,53 €
Résultat d'exécution du budget :	Exploitation : - 4113,06 €
	Investissement : + 56 231,08 €

Soit un excédent global de clôture de : + 52 118,02 €

Le Conseil Municipal décide de reporter en section d'exploitation le déficit d'exploitation 2010 (-4 113,06 €).

APPROUVÉ les comptes de gestion du receveur pour les différents budgets 2010 (Commune, Eau, Assainissement) semblables aux comptes administratifs votés.

VOTÉ les subventions suivantes :

- Bibliothèque	2 000,00 €
- Syndicat d'Initiative (fonctionnement)	150,00 €
- Tennis Club (fonctionnement + cours)	1 805,00 €
- Sou des Ecoles (classe découverte de mai 2010)	1 875,00 €

- Cantine scolaire	6 000,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers (Assurance)	783,00 €
- Club canoë kayak Vallée de l'Ain (fonctionnement)	150,00 €
- Toones Production (Festival itinérant 2010)	300,00 €
- AGEK (Association de Gestion des Espaces karstiques)	412,00 €

DÉCIDÉ de renouveler, pour une période de 1 an, l'ouverture d'un crédit de trésorerie à hauteur de 150 000,00 € auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté au taux suivant : Euribor 3 mois + 0,70 %.

ACCEPTÉ un avenant à la convention liant la Commune et l'Amicale Boule Neuvilleoise au sujet de la participation financière de cette dernière à la construction des jeux de boules sur le Domaine de Thol. La somme restant due soit 13 292,00 € sera versée à la Commune en 4 ans soit 3 323,00 € de 2011 à 2014 au lieu de 2 ans.

DÉCIDÉ le versement d'une indemnité de conseil au receveur municipal.

DÉCIDÉ après avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire le versement d'indemnités d'astreintes au personnel technique communal.

DÉCIDÉ de confier aux entreprises suivantes les travaux de réfection de la salle du Conseil Municipal, du bureau du Maire et du hall de la Mairie :

- Lot Electricité	Ent. Bernasconi	1 959,64 € H.T.
- Lot Peinture, faux-plafond	Ent. Ardito-Jacquet	11 742,43 € H.T.
- Lot Revêtement de sol	Ent. Meurenand	4 144,68 € H.T.

DÉCIDÉ de confier à M. Bruno Pernici, Architecte DPLG, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un bâtiment de type industriel avec bureaux devant accueillir un centre de tri et de distribution postal sur le Domaine de Thol, le coût de cette mission est de 63 650,00 € H.T. soit 9,50 % du montant prévisionnel des travaux.

APPROUVÉ les termes de l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public de l'eau potable avec la SDEI. Cet avenant prend en compte d'une part la fusion de la SDEI et de la Lyonnaise des Eaux France à compter du 1^{er} Juillet 2010 et la mise en place d'un poste complet de chloration sur la canalisation de refoulement du puits de l'allée des tilleuls d'autre part. Cet investissement, de l'ordre de 13 000,00 € H.T. sera répercuté sur le prix de l'eau à raison de 0,0456 € par m3 après exécution de ces travaux.

DÉCIDÉ de confier à l'Office National des Forêts et l'application du régime forestier pour la gestion de la parcelle cadastrée Section V n° 536 d'une contenance de 1ha 32a 30ca sur la commune de Druillat et propriété du hameau de Saint André (une rencontre entre l'ONF et les habitants sera organisée).

REFUSÉ toute cession de terrain communal à la SCI Les Cerfs, propriétaire du château de la Tour.

DÉCIDÉ de renouveler lors de chaque changement de président d'association, les conventions d'occupation des locaux mis à leur disposition.

ÉTÉ INFORMÉ de diverses demandes ou informations :

- mauvais état des trottoirs au lotissement de Montignieux
- stationnement anarchique rue de la Rochette et rue de la Poste pouvant engendrer des problèmes de sécurité
- problème de stationnement et de passage dans une cour privée indivis à proximité de la rue du Port, un peu civisme de la part de chacun des intéressés devrait être en mesure de solutionner ce différend
- problème d'eau d'un toit privé s'écoulant sur la voie publique à Saint André
- mauvais état de la fontaine de la Bachasse à Fromente (devis de réparation en cours)
- demandes de devis concernant :
 - démolition de la toiture du local des sapeurs pompiers
 - démolition du petit local à l'entrée du parc des Peupliers
 - réfection du soubassement du puits de Rappes

La séance est levée à 23 Heures.

Le Maire,

Thierry DUPUIS